

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 mai 2016, à 19h00, à la salle du Club de la Bonne Humeur, sis au 5, chemin Mill, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Sont absents : messieurs les conseillers Ronald Myles et Thomas McGovern.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Quatorze (14) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Le maire mentionne la démission de monsieur James Wilkins de la présidence de l'organisme Renaissance lac Brome et souligne, au nom du Conseil, son engagement exemplaire envers la protection et la protection de l'environnement et du lac Brome.

2016-05-127 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2016-05-128 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 1^{er} avril 2016 de la Commission de la représentation électorale avisant la Ville de sa décision d'autoriser la reconduction de la division des districts électoraux.

Lettre du 19 avril 2016 du ministère des Transports du Québec avisant la Ville de son autorisation à l'adjudicataire du contrat des travaux de réfection du pont Stagecoach de les exécuter.

Jugement du 20 avril 2016 ordonnant la démolition du 6, chemin Foster.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Yves Banchong : Demande au Conseil un suivi concernant certains incidents à Fulford ayant peut-être des origines criminelles. Le maire répond qu'il en fera un suivi mais que la Ville peut aviser la Sûreté du Québec et qu'en principe, un rapport est rédigé lors d'un incendie.

Gerry Moar : Demande des précisions concernant le rôle du CCU et demande à obtenir copie du règlement sur le CCU. Le maire et la conseillère Morin donnent les précisions demandées.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2016-05-129

4.1.1 Approbation des comptes à payer

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **344 807,44 \$;**
- Chèques émis : **1 323 298,89 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2016-05-130

4.1.2.1 Factures diverses

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes, taxes incluses, en paiement de factures diverses à :

- **RSR Environnement**, pour travaux urgents de décontamination au 374 Bondville, Lac-Brome : 11 169,42 \$ (Facture # 46 544).

ADOPTÉ

4.1.2.2 Dépenses diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

N/A

4.1.4 Ressources humaines

2016-05-131

4.1.4.1 Directeur du Service technique

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le titre du poste occupé par l'ingénieur municipal, monsieur Carl Fiset, soit désormais : Directeur du Service technique;

QUE ce changement de titre ne change en rien:

- sa charge;
- les pouvoirs lui étant précédemment délégués par un règlement ou une résolution du Conseil;
- son salaire ou ses conditions de travail.

ADOPTÉ

2016-05-132

4.1.4.2 Politique de santé et de sécurité au travail

ATTENDU le désir de la direction générale et du Conseil d'instituer et de cultiver une culture organisationnelle durable de la santé et de la sécurité au travail;

ATTENDU le document intitulé *Politique de santé et de sécurité au travail* présenté aux élus par le directeur général,

lequel en recommande l'adoption;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte la politique susmentionnée.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

4.1.5.1 États comparatifs du premier semestre – Dépôt

Les états comparatifs du premier semestre de la trésorière sont déposés, tel que requis par l'article 104.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-05-133

4.1.5.2 Règlements d'emprunt 505, 537 et 593 – Refinancement (2) et Financement (1)

ÉMISSION DE BILLETS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **No. 505 – REFINANCEMENT « RÉFECTION DE CENTRE ET BONDVILLE (PHASE 1) » : 658 000 \$**
- **No. 537 – REFINANCEMENT « RÉFECTION RUE GROVE » : 46 600 \$**
- **No. 593 – NOUVEAU FINANCEMENT « TROTTOIRS MUNICIPAUX » : 200 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Lac-Brome souhaite emprunter par billets un montant total de 904 600\$:

<u>Règlements d'emprunt n°</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
505	189 900\$
505	468 100\$
537	21 700\$
537	24 900\$
593	200 000\$

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome avait, le 9 mai 2016, un montant de 704 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 013 500 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu des Règlements numéros 505 et 537;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billets au montant de 904 600 \$ prévu aux Règlements d'emprunt numéros 505, 537 et 593 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

- 2017 88 200 \$
- 2018 90 600 \$
- 2019 93 100 \$
- 2020 95 600 \$
- 2021 98 200 \$ (à payer en 2021)
- 2021 438 900 \$ (à renouveler);

QUE, pour réaliser cet emprunt, Ville de Lac-Brome émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 505 et 593, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE Ville de Lac-Brome emprunte 704 600\$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original du Règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉ

2016-05-134

4.1.5.3 Règlements d'emprunt 505, 537 et 593 – Refinancement (2) et nouveau financement (1) – Adjudication et émission de billets

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 904 600 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt numéros 505, 537 et

593. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

88 200 \$	2,42000 %	10 mai 2017
90 600 \$	2,42000 %	10 mai 2018
93 100 \$	2,42000 %	10 mai 2019
95 600 \$	2,42000 %	10 mai 2020
537 100 \$	2,42000 %	10 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2016-05-135

4.2.1 Règlement concernant la taxe municipale pour le service 911 – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement concernant la taxe municipale pour le service 911;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 522-1 (Règlement modifiant le Règlement 522 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1)*.

ADOPTÉ

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

5.3.1 78, rue Benoit - Lot 4 267 458, Zone URA-12-K15

La demande est retirée par le propriétaire.

2016-05-136

5.3.2 Rue Victoria - Lot 4 267 423, Zone UC-5-L14

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel à six logements;

ATTENDU la résolution 16-036 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la construction d'un bâtiment résidentiel à six logements situé sur la rue Victoria, lot 4 267 423, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2016-05-137

5.3.3 125, rue Saint-Paul - Lot 4 266 588, Zone URA-18-K16

ATTENDU QUE la demande concerne la modification de la fenestration;

ATTENDU la résolution 16-037 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la modification de la fenestration au 125, rue Saint-Paul - Lot 4 266 588, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2016-05-138

5.3.4 51, rue Conférence - Lot 4 266 583, Zone URA-18-K16

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement du recouvrement de la toiture;

ATTENDU la résolution 16-038 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement du recouvrement de la toiture au 51, rue Conférence - Lot 4 266 583, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2016-05-139

5.3.5 4, rue Birch, lot 4 266 482, Zone URA-12-K15

ATTENDU QUE la demande concerne un agrandissement résidentiel;

ATTENDU la résolution 16-039 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant un agrandissement résidentiel au 4, rue Birch - Lot 4 266 482, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2016-05-140

5.3.6 44, rue Maple - Lot 4 266 226, Zone UCV-2-K15

ATTENDU QUE la demande concerne diverses modifications extérieures;

ATTENDU la résolution 16-040 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant diverses modifications extérieures au 44, rue Maple - Lot 4 266 226, zone UCV-2-K15.

ADOPTÉ

2016-05-141

5.3.7 710, chemin Lakeside - Lot 4 265 343, Zone UC-3-C15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation de deux enseignes contiguës sur poteaux;

ATTENDU la résolution 16-041 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, le design et le style de l'enseigne ne s'harmonisant pas avec le milieu;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 1 contre)

La conseillère Morin votant contre la résolution

QUE le Conseil accepte, dans le respect de toute réglementation applicable, le concept visuel de la demande concernant l'installation de deux enseignes contiguës sur poteaux au 710, chemin Lakeside - Lot 4 265 343, zone UC-3-C15.

ADOPTÉ

2016-05-142

5.3.8 569, chemin de Knowlton - Lot 4 267 972, Zone UC-4-L13

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 16-042 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 569, chemin de Knowlton - Lot 4 267 972, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2016-05-143

5.3.9 16, chemin McCurdy - Lot 3 938 694, Zone UMV-1-P3

ATTENDU QUE la demande concerne diverses modifications extérieures;

ATTENDU la résolution 16-043 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant diverses

modifications extérieures au 16, chemin McCurdy - Lot 3 938 694, zone UMV-1-P3.

ADOPTÉ

2016-05-144

5.3.10 286, chemin de Knowlton - Lot 4 266 251, Zone UCV-5-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 16-044 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne au 286, chemin de Knowlton - Lot 4 266 251, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La conseillère Morin invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.

2016-05-145

5.4.1 Rue Victoria - Lot 4 267 423, Zone UC-5-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment résidentiel à six logements, laquelle prévoit un empiètement dans la marge latérale et dans la marge avant;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté au CCU des précisions concernant sa demande;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* prévoit respectivement des marges de recul et latérales de 10,5 m et de 5 m;

ATTENDU QUE le projet propose que l'implantation du multi-logement empiète respectivement dans la marge de recul et latérale de l'ordre de 1.44 m et de 1.14 m;

ATTENDU QUE le projet tel que soumis pourrait potentiellement causer préjudice au terrain voisin en ce qui a trait à l'empiètement dans la marge latérale;

ATTENDU QUE les plans de construction et l'aménagement des espaces intérieurs n'ont pas encore été déposés;

ATTENDU que le CCU recommande au Conseil de refuser cette demande, une révision de l'aménagement de l'implantation ainsi que des dimensions de la construction pouvant être effectuée afin de tendre

vers la conformité;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la demande de construction d'un bâtiment résidentiel à six logements situés sur la rue Victoria - Lot 4 267 423, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

5.4.2 50, chemin de la Baie Rock-Island - Lot 4 264 937, Zone UV-9-F14

L'item est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

2016-05-146

5.4.3 475, chemin de Knowlton - Lot 4 266 026, Zone UC-5-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment commercial, laquelle prévoit un empiètement allant jusqu'à l'ordre de trois (3) mètres dans la marge latérale gauche;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* fixe la marge latérale à cinq (5) mètres dans cette zone;

ATTENDU QUE le projet tel que soumis pourrait potentiellement causer préjudice au terrain voisin en ce qui a trait à l'empiètement dans la marge latérale;

ATTENDU que le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande à la condition que le demandeur obtienne le consentement du (propriétaire) voisin touché par ledit empiètement et qu'il n'y ait aucune présence de fenêtres de ce côté du bâtiment;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure concernant la demande de construction d'un bâtiment commercial, et un empiètement allant jusqu'à l'ordre de trois (3) mètres dans la marge latérale gauche, au 475, chemin de Knowlton - Lot 4 266 026, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2016-05-147

5.4.4 1076, chemin de Knowlton - Lot 3 938 069, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'emplacement du bâtiment commercial;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe la marge de recul à 10.5 mètres pour cette zone tandis que le bâtiment est localisé jusqu'à 10,02 mètres;

ATTENDU QUE le bâtiment commercial en question est en place depuis approximativement 1988;

ATTENDU QUE cet empiètement ne crée aucun préjudice à l'environnement immédiat;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement du bâtiment commercial au 1076, chemin de Knowlton - Lot 3 938 069, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2016-05-148

5.4.5 19, rue Dagenais - Lot 5 668 459, Zone URB-1-C16

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant des travaux de remblai en milieu humide pour fins de construction résidentielle, lesquels sont soumis à une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE l'alinéa 1 de l'article 87 du *Règlement de zonage no. 596* interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans les milieux humides de plus d'un (1) hectare ayant un lien hydrologique avec un cours d'eau;

ATTENDU QUE le rapport produit par la firme Axio environnement fait état d'un milieu humide de faible valeur, que le remblai d'une superficie de 1 290 m² et une compensation de 2 120 m² et que cette compensation permet, entre autres, d'assurer une connectivité du milieu humide;

ATTENDU QUE cette demande renferme un volet environnemental et que l'approbation du Comité de la protection de l'environnement est souhaitable;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement considère que le projet est localisé loin du Lac et que le remblayage de ce milieu n'aura pas d'incidence

directe pour le lac;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement considère aussi que le milieu humide résiduel détient une bande de protection riveraine de 10 mètres, que cette bande de protection se doit d'être naturelle;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement propose donc au Conseil municipal d'accepter cette demande à condition d'exiger que le remblai prévu pour la portion dans la bande de protection riveraine tel que présenté au plan de localisation des zones s'effectue seulement sur la zone située à l'extérieur de la bande riveraine;

ATTENDU les avis du CCE et du CCU, ce dernier recommandant au Conseil d'accepter la demande telle quelle;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant des travaux de remblai en milieu humide pour fins de construction résidentielle au 19, rue Dagenais - Lot 5 668 459, zone URB-1-C16.

ADOPTÉ

2016-05-149

5.4.6 378, rue Bondville - Lot 3 938 885, Zone UV-4-I12

ATTENDU la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'installation d'un spa et d'un abri le recouvrant;

ATTENDU QUE le spa et l'abri sont tous deux installés en bande de protection riveraine du lac Brome allant jusqu'à une distance de 6,51 m de la ligne des hautes eaux (celle-ci étant établie à 197.28 mètres au-dessus de la mer);

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* fixe la bande de protection du lac Brome à quinze (15) mètres et le *Règlement 488 sur la renaturalisation des rives* prévoit que tout propriétaire d'une propriété riveraine doit maintenir en tout temps, une bande de végétation naturelle sur toute la rive;

ATTENDU QUE le propriétaire ainsi que son entrepreneur ont pu apporter au CCU des précisions sur la demande;

ATTENDU QUE l'abri est nouvellement installé depuis 2015 afin de mieux recouvrir le spa et ceci sans avoir fait l'objet d'une demande de permis;

ATTENDU QUE le propriétaire mentionne que le spa est en place depuis 2006 et qu'à l'époque, il s'était fait confirmer par la Ville qu'il pouvait l'installer n'importe où sur son terrain;

ATTENDU QUE cette demande renferme un volet environnemental et que l'avis du Comité de la protection de l'environnement est souhaitable;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement souligne que cette demande va à l'encontre de la politique de protection des rives et des plaines inondables;

ATTENDU l'avis du CPE, la résolution 16-032 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure mais seulement afin de régulariser l'installation du spa au 378, rue Bondville - Lot 3 938 885, zone UV-4-I12, les travaux pour la réalisation de l'abri le recouvrant ayant été faits sans l'obtention préalable d'un permis et cet aspect de la demande étant refusé en conséquence.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin présente des observations concernant la demande de dérogation mineure, notamment à l'effet qu'il faut refuser la demande ou exiger un gain environnemental en échange.

5.5 DEMANDES À LA CPTAQ

2016-05-150

5.5.1 Rue Julien - Lot 5 578 707, Zone R-7-J12

ATTENDU la demande à la CPTAQ visée par la résolution 2016-04-114;

ATTENDU la lettre de la CPTAQ soulignant l'existence d'omission dans le contenu de ladite résolution;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ladite résolution de manière à y inclure les éléments omis;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la résolution 2016-04-114 soit modifiée par l'ajout d'un sixième et dernier ATTENDU dont le texte se lit comme

suit :

ATTENDU l'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

N/A

2016-05-151

5.7 Projet résidentiel « Les résidences du Marché »

ATTENDU le *Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE l'article 17 dudit Règlement stipule que la Ville doit, au plus tard 90 jours après avoir reçu une requête complète, informer le promoteur de sa décision de donner suite ou non à cette requête;

ATTENDU QUE la Ville recevait, le 17 février 2016, une requête complète de la compagnie 9146-2788 Québec Inc. pour la construction et la modification des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet de développement immobilier « Les résidences du Marché »;

ATTENDU la recommandation de la directrice de la Gestion du Territoire et de l'Environnement;

ATTENDU QUE le plan-projet de lotissement préparé par Robert Fournier, arpenteur-géomètre, et les plans préliminaires des infrastructures municipales préparés par Yves Cossette, ingénieur, inclus à la requête complète ont été présentés aux élus municipaux;

ATTENDU la résolution 2015-03-77;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil informe la compagnie 9146-2788 Québec Inc. de sa décision de donner suite à sa requête visant la construction et la modification des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet de développement immobilier « Les résidences du Marché », tel qu'illustré sur le plan-projet susmentionné;

QUE cette décision est conditionnelle à la relocalisation du bassin de rétention à la satisfaction de la Ville;

QUE la mise en œuvre du projet de développement étant assujettie à la conclusion d'une entente, l'autorité compétente préparera un projet d'entente qui sera soumis à la compagnie 9146-2788 Québec Inc. et au Conseil municipal pour approbation;

QUE cette résolution ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan-projet.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2016-05-152

6.2 Premiers répondants

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie et des Premiers répondants recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville : Mary Ann Confortati, Louis Fortier, Martin Gilbert, Joey Pagé et Pamela George;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie et désigne les personnes susmentionnées à titre de premiers répondants de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2016-05-153

8.2.1 Tour du Lac Brome

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2016 du Tour du Lac Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 000 \$**, à titre de contribution financière à l'édition 2016 du **Tour du Lac Brome**.

ADOPTÉ

2016-05-154

8.2.2 Festival du Canard

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2016 du Festival du Canard;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **15 000 \$**, à titre de contribution financière à l'OSBL **Centre d'interprétation du Canard** pour la tenue de l'édition 2016 du Festival du Canard.

ADOPTÉ

2016-05-155

8.2.3 Club Optimiste de Lac-Brome

ATTENDU la lettre du 6 avril 2016 du Club Optimiste de Lac-Brome demandant une contribution financière de la Ville;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 500 \$**, à titre de contribution financière au **Club Optimiste de Lac-Brome**

pour couvrir une partie des dépenses décrites au premier paragraphe de la lettre susmentionnée.

ADOPTÉ

2016-05-156

8.2.4 Fiducie foncière de la Vallée Ruitier

ATTENDU la demande d'aide financière de la Fiducie foncière de la vallée Ruitier pour l'édition printemps 2016 de son Programme éducatif;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **940 \$**, à titre de contribution financière à l'édition printemps 2016 du Programme éducatif de la **Fiducie foncière de la vallée Ruitier**.

ADOPTÉ

2016-05-157

8.2.5 Harmonie des saisons

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2016 de l'événement Harmonie des saisons;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$**, à titre de contribution financière à l'édition 2016 de l'événement **Harmonie des saisons**.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2016-05-158

8.3.1 Association des pompiers de Lac-Brome

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public de l'Association des pompiers de Lac-Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la

tenue le 21 mai 2016, de 10h à 14h, d'un barrage routier sur le chemin Knowlton, en face des Emballages Knowlton (Knowlton Packaging), l'Association devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes.

ADOPTÉ

2016-05-159

8.3.2 Défi Vélo Desjardins « Roule pour l'espoir »

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public des organisateurs de l'édition 2016 du Défi Vélo Desjardins « Roule pour l'espoir »;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public sur certaines routes de la Ville le samedi 9 juillet 2016, de 8h30 à 11h, pour l'édition 2016 du Défi Vélo Desjardins « Roule pour l'espoir ».

ADOPTÉ

2016-05-160

8.3.3 Association littéraire de Knowlton - *Shakespeare on the beach*

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public de l'Association littéraire de Knowlton pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement *Shakespeare on the beach*;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public de la plage Douglass le samedi 23 juillet 2016, de 19h à 22h.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

N/A

10. VARIA

2016-05-161

10.1 Lot 4 471 110 - Affectation

ATTENDU la nature stratégique du lot avec frontage sur le lac Brome et qu'il y a lieu de le réserver pour fins d'utilité publique;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil réserve le lot 4 471 110, circonscription foncière de Brome, cadastre du Québec, à des fins d'utilités publiques.

ADOPTÉ

2016-05-162

10.2 Lot 4 265 589 - Servitude

ATTENDU QU' il y a lieu d'accorder ou de modifier une servitude existante grevant le lot 4 265 589;

ATTENDU le plan préliminaire confectionné par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, décrivant l'assiette de la servitude de son dossier 22893;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la servitude ou sa modification selon le plan cité ci-dessus et mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, le tout aux frais du propriétaire du terrain bénéficiant de la servitude.

ADOPTÉ

2016-05-163

10.3 Lot 3 938 871 - Autorisation de poursuite (décontamination)

ATTENDU QUE la Ville intervenait d'urgence le ou vers le 6 décembre 2015 sur les lieux du 374 Bondville (Lot 3 938 871) suite au signalement d'un déversement d'huile aux abords du lac Brome;

ATTENDU l'absence du propriétaire, la propagation du déversement dans les eaux du lac et l'obligation fiduciaire de la Ville de les protéger;

ATTENDU QUE des services experts étaient instamment retenus pour contrôler le déversement et minimiser son impact sur l'environnement et le lac;

ATTENDU QUE la Ville engageait des frais de 11 849,62 \$ pour ces services et que le propriétaire refuse de la rembourser;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimée (5 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise l'introduction d'un recours contre le propriétaire du bâtiment sis au 374 Bondville, à Lac-Brome, pour dédommager la Ville pour toute dépense encourue en lien avec l'événement susmentionné;

QUE le Conseil autorise le greffier, Me Edwin John Sullivan, à introduire un recours en dommages devant la Cour du Québec, division des petites créances.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Lafrance : Demande un suivi concernant un terrain sur la rue Kennedy acquis par la Ville et devant faire l'objet d'une recherche d'eau potable. Le maire répond que les démarches seront effectuées dans le futur immédiat.

Pierre Beaudoin : Demande un suivi concernant la mise en ligne, sur le site internet de la Ville, des procès-verbaux des comités consultatifs. Demande également une confirmation concernant les dates du procès concernant le 6, rue des Colibris. Le directeur général souligne que les procès-verbaux des comités consultatifs seront mis sur le site internet de la Ville et confirme que le procès est fixé pour les 16 et 17 mai.

Ron Glowe : Demande une précision concernant la démarche qu'il doit adopter concernant un objectif particulier en lien avec sa propriété. Le maire donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-05-164

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h11.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier